

Approbation des structures d'enseignement 2024-2025 du département de médecine, maïeutique et paramédical de la Faculté de Santé

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 30 avril 2024**

Délibération 2024/04/CFVU – 37

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

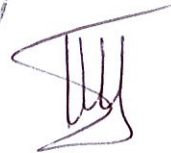
Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les structures d'enseignement 2024-2025 du département de médecine, maïeutique et paramédical de la Faculté de Santé.

Toulouse, le 30 avril 2024

La Présidente



Odile RAUZY



Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

PRESENTATION STRUCTURES DMMP 2024-2025



3 UES transversales obligatoires en santé pour 2024-2025

Intégration de 3 UES transversales obligatoires dans les structures d'enseignement des études de médecine du 1^{er} cycle (DFGSM2 et 3) :

- UE Santé environnementale (1 ECTS)
- UE Numérique en santé (2 ECTS)
- UE Engagement à la réflexion éthique (1 ECTS)

Intégration des 3 UES obligatoires dans les structures

- **DFGSM2 :**
 - UE Santé environnementale : 1 ECTS (2024-2025)
 - UE Numérique en santé : 1 ECTS (validée en DFGSM3)

- **DFGSM3 :**
 - UE Numérique en santé : 1 ECTS (2025-2026)
 - UE Engagement à la réflexion éthique : 1 ECTS

Modalité d'intégration des 3 UES obligatoires dans les structures du DFGSM2 et 3

DFGSM2 60 ECTS :

UE numérique à intégrer soit 1 ECTS (Arrêté du 10 novembre 2022, 2 ECTS partagé sur les 2 années du 1^{er} cycle).

- Suppression de 1 ECTS sur UE Sciences fondamentales soit 9 ECTS à la place de 10 ECTS.
- UE santé environnementale (déjà intégrée dans la structure et les 60 ECTS en 2023-2024).

DFGSM3 60 ECTS :

UE Engagement à la réflexion éthique à intégrer soit 1 ECTS.

- Suppression de 1 ECTS sur UE microbiologie

Validation du 1^{er} cycle : 9 ECTS sous la forme d'UES transversales obligatoires en DFGSM2 (UE santé environnementale 1ECTS, UE numérique en santé (validé au DFGSM3) 1ECTS.

En DFGSM3 (Service sanitaire 6 ECTS et UE Engagement à la réflexion éthique 1 ECTS). Au-delà des 9 ECTS, toutes les UE optionnelles supplémentaires proposées seront valorisées en point parcours.

2^{ème} cycle DFASM1-2-3

DFASM1 50 ECTS :

- Pas de modification des enseignements mais mise en place des Points parcours

DFASM2 46 ECTS :

- Pas de modification des enseignements mais mise en place des Points parcours

DFASM3 24 ECTS :

- Pas de modification des enseignements mais mise en place des Points parcours

Validation du 2^{ème} cycle : 12 ECTS sous la forme d'UES optionnelles à choix. Au-delà des 12 ECTS, toutes les UES optionnelles supplémentaires proposées seront valorisées dans le parcours de formation de l'étudiants en « point parcours ».

Valorisation des points parcours

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Élément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'UE supplémentaires(s) facultatives(s)	Attestation de validation de l'UE	10 (40 points maximum)
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1 ^{er} et 2 ^{es} de l'article R. 631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'une première année de master	Attestation de réussite	40
	Validation d'une deuxième année de master	Attestation de réussite	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite	60
	Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement étudiant Seul un de ces trois éléments peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul, le (ou les) UE supplémentaires(s) est(sont)	Validation d'une UE d'engagement associatif (activité bénévole, fonctions électives...) (1)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaires, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement social ou civique, notamment : - une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle prévue à l'article L. 4211-1 du code de la défense (1) ; - un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure (1) ; - un engagement de service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national (1) ; - un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du code du service national et à l'article L. 4132-11 du code de la défense (1).	Attestation de validation de l'UE	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine hors champ de la formation en santé	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h (30 points maximum)
Mobilité Les stages de mobilité peuvent se cumuler	Stage mobilité courte hors subdivision* (durée minimale d'un mois) (1) * La mobilité est possible au sein d'une même subdivision si celle-ci comprend plusieurs UFR de médecine	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'un mois)	Attestation de validation de stage	20
	Stage ERASMUS d'un semestre	Attestation de validation de stage	40
	Stage ERASMUS de deux semestres	Attestation de validation de stage	60
	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Attestation de résultats	30
Linguistique Les compétences linguistiques peuvent se cumuler			

Valorisation d'UE supplémentaire facultative

ITEMS	ELEMENTS DE PARCOURS	ELEMENTS DE PRISE DE DECISION DE LA COMMISSION	JUSTIFICATIF	Points	Max. Points
CURSUS MEDECINE Code : NMSAPFU P = Point parcours F = Facultatif	Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)	Hors UE nécessaires à la validation des cycles (9 ECTS 1er cycle et 12 ECTS 2ème cycle)		10/UE	
	UE aide à la réussite LAS1 passerelle	Code : NMSAPFAU		10	
	UE aide à la réussite LAS2 3 PASS	Code : NMSAPFBU		10	
	Master (1 UE)	Code : NMSAPFCU		10	
	Master (2 UE)	Code : NMSAPFDU		20	
	Master (1 UE + stage)	Code : NMSAPFEU		10	
	Sport	Code : NMSAPFFU		10	
	Anglais de communication	Code : NMSAPFGU		10	
	Initiation pédagogique	Code : NMSAPFHU		10	
	Tutorat (TAT)	Code : NMSAPFIU		10	
	ARC (TECT)	Code : NMSAPEJU		10	
	ERASMUS	Code : NMSAPFKU		10	
	Langue	Code : NMSAPFLU		10	
	Médecine de catastrophe - Santé en milieu militaire	Code : NMSAPFMU		10	
	Anatomie descriptive et topographie	Code : NMSAPFNU		10	
	Parcours INSERM	Code : NMSAPFOU		10	
	Stratégie diagnostique et de prise en charge	Code : NMSAPFPU		10	
	Travail au bloc opératoire	Code : NMSAPFQU		10	
	Travail en équipe	Code : NMSAPFRU		10	
	Maladies rares	Code : NMSAPFSU		10	
	Prise en charge globale du patient et parcours de soins	Code : NMSAPFTU		10	
	Humanité médicale	Code : NMSAPFUU		10	
	Abord du patient en psychiatrie/addictologie	Code : NMSAPFVU		10	
Anglais perfectionnement consultations	Code : NMSAPFWU		10		
Initiation à la santé sexuelle	Code : NMSAPFXU		10		
Apprendre à porter Secours	Code : NMSAPFZU		10		
Stage ASH : 15 à 31 jours	Code : NMSAPSAU		10		
Stage ASH : > 31 jours	Code : NMSAPABU		10		
ECOS situation de départ en biochimie	Code : NMSAPFYU		10		
			Attestation de validation de l'UE (Relevé de notes)		40

Valorisation cursus hors médecine

Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R631-1 du code de l'éducation (PASS/LASS), et première année de diplôme national de licence (L1)	Hors année de formation de médecine, PASS et LAS, et L1	Attestations de validation des ECTS (Relevé de notes)	10/année (L2 et/ou L3)
Validation d'une L2	Code : NMSAPCAU		10
Validation d'une L3	Code : NMSAPCBU		10
Validation d'une ou deux année(s) de Master	Master 1 / Master 2	Attestation de réussite	
Validation d'un M1	Code : NMSAPCCU		40
Validation d'un M2	Code : NMSAPCDU		60
Validation d'une thèse universitaire	Code : NMSAPCEU	Attestation de réussite	60
Publication d'article(s) dans une revue à comité de lecture	Une revue à comité de lecture est une revue qui publie des articles scientifiques évalués par des relecteurs ou « reviewers » appelés aussi pairs ou « peers ». Le comité de lecture est constitué pour apprécier la valeur scientifique des articles proposés à la publication.	Référence de l'article publié	10/article
Publication 1 article	Code : NMSAPCFU		10
Publication 2è article	Code : NMSAPCGU		10
Publication 3è article	Code : NMSAPCHU		10
Publication 4è article	Code : NMSAPCIU		10
Publication 5è article	Code : NMSAPCJU		10
Publication 6è article	Code : NMSAPCKU		10

CURSUS HORS MEDECINE

Code : NMSAPCU

P = Point parcours

C = Cursus

Valorisation de l'engagement étudiant(e)

<p>Validation d'une UE d'engagement associatif (activités bénévoles, fonctions électives...) Code NMSAPEAU</p>	<p>ENGAGEMENT ETUDIANT Code : NMSAPEU P = Point parcours E = engagement</p> <p>(Seule 1 de ces 3 peut être valorisé à hauteur de 40 points. En cas de cumul,(le ou les) UE supplémentaire(s) est (sont) valorisé(s) à hauteur de 10 points chacune correspondant à l'élément de parcours "Validation d'UE supplémentaire(s) facultative(s)")</p>
<p>Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats universitaire, recherche en pédagogie,...) Code NMSAPEBU</p>	
<p>Validation d'une UE d'engagement social ou civique : Code NMSAPECU</p>	
<p>Une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelles prévue à l'article L4211-1 du code de la défense.</p>	
<p>Un engagement de sapeur pompier volontaire prévu à l'article L723-3 du code de la sécurité intérieure</p>	
<p>Un engagement de service civique prévu au II de l'article L120,1 du code du service national</p>	
<p>Un contrat de volontariat dans les armées prévu à l'article L121-1 du code du service national et à l'article L4132-11 du code de la défense.</p>	

Valorisation expérience professionnelle, mobilité et compétences linguistiques

	Expérience professionnelle réalisée dans tous domaines hors champs de la formation en santé	Pas de contrat étudiant en santé	Attestations employeur	10/70h 20/140 h 30/210 h
EXPERIENCE PROFESSIONNELLE Code : NMSAPPU P = Point parcours P = Professionnelle	70h de travail	Code : NMSAPPAU		10
	140h de travail	Code : NMSAPPBU		20
	210h de travail	Code : NMSAPPCU		30
	Stage Erasmus 6 mois : (1 semestre)	Code : NMSAPMAU	Attestation de validation de stage	40
MOBILITE Code : NMSAPMU P = Point parcours M = Mobilité (Les stages mobilité peuvent se cumuler)	Stage Erasmus 12 mois : (2 semestres)	Code : NMSAPMBU	Attestation de validation de stage	60
	Stage mobilité courte hors Subdivision (Min. 1mois) : Hors Toulouse	Code : NMSAPMCU	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (Min. 1mois)	Code : NMSAPMDU	Attestation de validation de stage	20
	Niveau Langue B2 : Anglais ou autre	Code : NMSAPLAU	Attestation de résultats	10
LINGUISTIQUE Code : NMSAPLU P = Point parcours L = Linguistique (Les compétences linguistiques identiques peuvent se cumuler)	Niveau Langue C1 : Anglais ou autre	Code : NMSAPLBU	Attestation de résultats	20
	Niveau Langue C2 : Anglais ou autre	Code : NMSAPLCU	Attestation de résultats	30

MODIFICATIONS DE STRUCTURE LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE

UE Communes et UE Communes partielles Intégration de l'UE transversale Numérique en santé (1 ECTS)

1ère année				
2023-2024		2024-2025		COMMENTAIRE
Nom de l'UE	ECTS	Nom de l'UE	ECTS	
UEC 6 - Droit, Ethique et Déontologie	2	UEC 6 - Droit, Ethique et Déontologie	1	
UEC 21 Compétences numériques	2	UEC 21 Compétences numériques	1	L'UE passe du Semestre 2 au semestre 1 pour pouvoir intégrer l'UEC numérique en Santé au Semestre 2
UEC Numérique en Santé	1	NON PRESENTE		Création 2024/2025 / UE transversale Faculté de santé / 1ECTS de libéré pour les UE métiers (voir pour chaque parcours)
2ème année				
Pas de modification de nom ou d'ECTS				
3ème année				
Pas de modification de nom ou d'ECTS				

MODIFICATIONS DE STRUCTURE FILIERES PARAMEDICALES (UE METIERS)

AUDIOPROTHESE

1ère année			
UEM 5.2 Audioprothèse - Présentatin de l'appareil de correction auditive	4	UEM 5.2 Audioprothèse - Présentatin de l'appareil de correction auditive	5 "récupération" de l'ECTS de l'UEC 21 Compétences numérique)
2ème année			

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année			
UEM 19 soins d'Urgences - AFGSU	1	UEM 19 soins d'Urgences - AFGSU	0 AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée
UEM 16 Ateliers de simulation	5	UEM 16 Ateliers de simulation	6 "récupération" d l'ECTS de l'AFGSU

ERGOTHERAPIE

1ère année				"récupération" de l'ECTS de l'UEC 21 (Compétences numériques)
UEM 2.2 Sciences humaines et sociales	1	UEM 2.2 Sciences humaines et sociales	2	
UEM 3.2 Sciences médicales, anatomie biomécanique et appliquée	1	UEM 3.2 Sciences médicales, anatomie biomécanique et appliquée	2	"récupération" de l'ECTS de l'UEM Stage clinique
UEM Stage professionnel formation clinique	5	UEM Stage professionnel formation clinique	4	
2ème année				
UEM 3.3 Sciences médicales anatomie et Biomédicale appliqué	2	UEM 3.3 Sciences médicales anatomie et Biomédicale appliqué	1	
UEM 5.5 Processus d'intervention en ergothérapie	2	UEM 5.5 Processus d'intervention en ergothérapie	3	
UEM 2.4 Sciences humaines et sociales	1	UEM 2.4 Sciences humaines et sociales	2	
UEM 6.4 Methode d'initiation à la recherche	1	UEM 6.4 Methode d'initiation à la recherche	2	
UEM4.4 Méthodes et techniques d'eval diag. qualité soins	4	UEM4.4 Méthodes et techniques d'eval diag. qualité soins	3	
UEM5.4 Processus d'intervention en ergothérapie	4	UEM5.4 Processus d'intervention en ergothérapie	5	
3ème année				
UECP19 Gestion professionnelle	1	UECP19 Gestion professionnelle	0	UE Supprimer
UEM4 Methodes et techniques d'évaluation ...	2	UEM4 Methodes et techniques d'évaluation ...	3	
UEM5 Processus d'intervention en ergothérapie	4	UEM5 Processus d'intervention en ergothérapie	5	
UEM 8 AFGSU	1	UEM 8 AFGSU	0	

MANIPULATION D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE

1ère année			
2	UEM 7.2 TECHNIQUES D'IMAGERIE DE PROJECTION	3	"récupération" de l'ECTS de l'UEC 21 Compétences numérique)
	AFGSU	0	Ajout de l'UE à 0 ECTS (UE encore présente en 3A pour les étudiants qui ne l'ont pas passé en 1A)
2ème année			

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année			
3	UEM 19 -Radioprotection des patients, des travailleurs et du public	4	récupération d l'ECTS de l'AFGSU
1	UEM 23 AFGSU	0	AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée

ORTHOPTIE

1ère année			
UEM 2 - REFRACTION	2	UEM 2 - Refraction - exploration fonctionnelle champ-visuel bilan de couleur vision des contrastes	2
UEM 7 Bilan Orthoptique	3	UEM 7 Bilan Orthoptique	2
UEM 9 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	3	UEM 9 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	4
UEM Stage (semestre 2)	3	UEM Stage (semestre 2)	4
2ème année			
			récupération de l'UEC 21 Compétences numérique)

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année			
UEM 27 Coopération , coordination avec les acteurs de la filière visuelle	1	NON PRESENTE	Suppression de l'UE car plus d'intervenant
UEM 25 Bilan orthoptiques pré et postopératoire, principes des techniques chirurgicales	1	UEM 25 Bilan orthoptiques pré et postopératoire, principes des techniques chirurgicales	2
UE Soins D'urgence AFGSU	1	UE Soins D'urgence AFGSU	0
UE STAGE (Sem 6)	12	UE STAGE (Sem 6)	13
UE STAGE (sem 5)	10	UE Stage (sem5)	13
Régulation de l'ECTS de l'UEM 27			
AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée			
récupération d l'ECTS de l'AFGSU			
mauvais paramétrage SGCE sur 2023/2024 mais modifié au moment des MCCC 22-23			

PEDICURE - PODOLOGUE

1ère année			
NON PRESENTE	STAGE d'ANTICIPATION	1	récupération de l'ECTS de l'UEC 21 (Compétences numériques)
2ème année			

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année			
Stage d'anticipation	3	Stage d'anticipation	4
UEM AFGSU - Soins D'urgence	1	UEM AFGSU - Soins D'urgence	0
			récupération d l'ECTS de l'AFGSU
			AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée

PSYCHOMOTRICITE

1ère année			
UEM2.1 Anatomie Pratique	1	UEM2.1 Anatomie Pratique	2
		"récupération" de l'UEC 21 Compétences numérique)	
2ème année			

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année			
UEM5.9 Techniques et Outils d'éducation de prévention et de promotion de la santé en psychomotricité	2	UEM5.9 Techniques et Outils d'éducation de prévention et de promotion de la santé en psychomotricité	3
UEM AFGSU - Soins D'urgence	1	UEM AFGSU - Soins D'urgence	0
		récupération d l'ECTS de l'AFGSU	
		AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée	

SOINS INFIRMIERS

1ère année

UEM8.2 Intégration des savoirs et posture professionnelle

2

UEM8.2 Intégration des savoirs et posture professionnelle

3

"récupération" de l'ECTS de l'UEC
21 Compétences numérique)

2ème année

Pas de modification de nom ou d'ECTS

3ème année

Création et modélisation (voir structure)

ORTHOPHONIE

2023-2024	2024-2025		COMMENTAIRE
Nom de l'UE	ECTS	Nom de l'UE	ECTS
1ère année			
1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	4	1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	4
2.2 Neurosciences	2	2.2 Neurosciences	3
UEM 9.2 Concepts et savoirs de bases en santé publique	0	UE 9.1 Concepts et savoirs de bases en santé publique	0
2ème année			
UEC 19 Psychiatrie	1	UEC 9 psychiatrie	1
3ème année			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
4ème année			
UE 5.7.3 BILAN ET INTERVENTION DANS LES PATHOLOGIES NEURODEGENERATIVES	3	UE 5.7.3 BILAN ET INTERVENTION DANS LES PATHOLOGIES NEURODEGENERATIVES	2
UE 5.7.6 INTERVENTION DANS LE CADRE DESTROUBLES COGNITIVO-LINGUISTIQUES ACQUIS	2	UE 5.7.6 INTERVENTION DANS LE CADRE DESTROUBLES COGNITIVO-LINGUISTIQUES ACQUIS	3
5ème année			
UE 8.2 FORMATION AUX GESTES et SOINS D'URGENCES	1	UE 8.2 FORMATION AUX GESTES et SOINS D'URGENCES	0
UE 11 SEMINAIRES PROFESSIONNELS	1	UE 11 SEMINAIRES PROFESSIONNELS	2
AFGSU formation transversale passe à 0 ECTS pour toutes les formations fac santé / Formation Annualisée			
récupération d l'ECTS de l'AFGSU			

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

2023-2024		2024-2025	
Nom de L'UE	ECTS	Nom de l'UE	ECTS
1ère année			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
2ème année Mention pathologies chroniques stabilisées			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
2ème année Mention maladie rénale			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
2ème année Mention psychiatrie et santé mentale			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
2ème année Mention hémato oncologie			
Pas de modification de nom ou d'ECTS			
2ème année Mention urgences			
Création et modélisation voir structures			